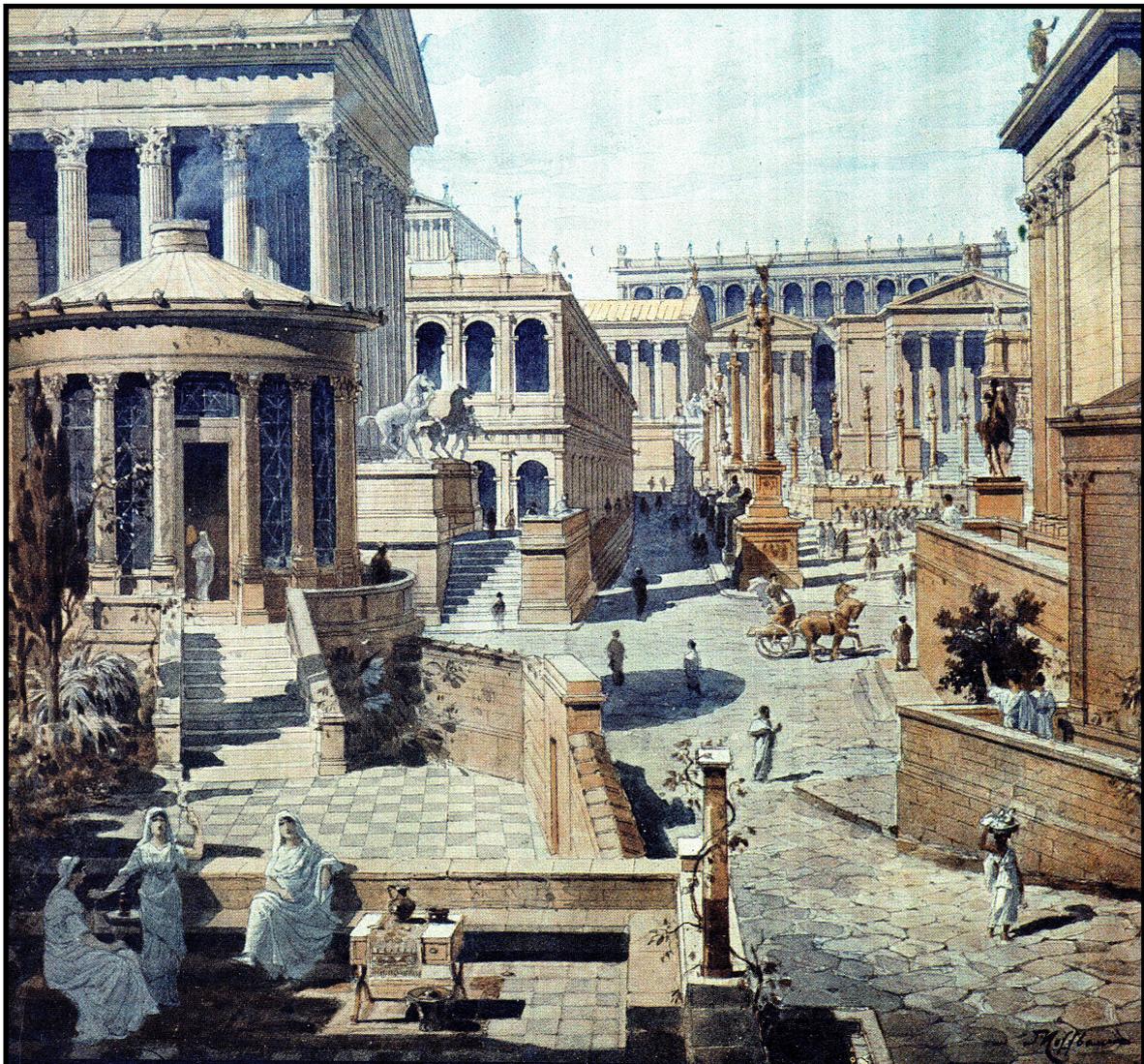


LA SITUATION A ROME AVANT -58

Les cinq années qui précèdent la guerre des Gaules vont être déterminantes pour la carrière de César, qui va devoir oeuvrer en permanence pour parvenir à s'imposer dans une république agitée par de multiples conflits politiques et, dans certains cas, de tragiques jeux d'ambition.

De l'ascension de César au retour de Pompée



Forum de Rome, gravure 1911

En -63, le célèbre orateur, Cicéron, assure le consulat et met fin à une tentative de coup d'Etat menée avec le soutien du courant des *populares* (1) par le sénateur Lucius Sergius Catilina.(2) Ce dernier, qui avait déjà fomenté sans succès une première conjuration l'année précédente, se heurte au revirement des *populares*, qui n'avaient fait que l'utiliser. Une partie des conjurés est alors exécutée arbitrairement, étranglée au fond d'un cachot, avec l'aval de Cicéron mais aussi contre la position de César, qui se voit aussitôt contrer par ses farouches opposants du courant des *optimates*, tendance conservatrice composée d'aristocrates qui tentent, en vain, de l'incriminer dans l'affaire du complot. **En cette année -63, César aura cependant réussi à se faire élire à la fois grand pontife (3), puis préteur (4) par les comices (5) pour l'année suivante et ce, grâce au soutien financier de Crassus et au prix aussi de nombreuses dettes...** Cette dernière charge, à seulement 38 ans, lui ouvre le chemin des commandements militaires et lui procure un poids politique non négligeable lors des actions qu'il mènera en faveur des *populares*, dont il est proche. Des actions entreprises en lien avec le tribun de la Plèbe (6) Titus Atius Labienus (7) qui deviendra par la suite son premier lieutenant durant la guerre des Gaules. Parmi celles-ci figurent le procès, un peu aventureux, qu'il intente début -62 contre le prince du Sénat (8) Quintus Lutatius Catulus (9), qui s'était impliqué contre lui dans l'affaire Catilina. Il lui reproche des retards dans la reconstruction du Capitole au travers d'une tentative judiciaire qui n'aura finalement aucune suite face à l'opposition des *Optimates*. La mort au combat du conspirateur Catilina, qui semble apaiser les troubles en Italie, ne facilite pas pour autant le retour du général Pompée (10), qui prend tout son temps pour revenir de sa campagne victorieuse en Orient, notamment contre le roi du Pont Mithridate en -63.(11) Dans l'euphorie du succès et reconnaissant à son armée, Pompée octroie à celle-ci la somme énorme de 420 millions de sesterces : 6 000 sesterces par soldat, 120 000 à chaque centurion, 1 million par tribun et 5 à chacun de ses questeurs et légats... (12) En décembre -62, il débarque à Brindes, (13) puis donne congé à son armée en repoussant ainsi la tentation de prendre le pouvoir à Rome, à la grande satisfaction d'un Sénat qui craignait l'instauration d'un régime autoritaire. Auréolé de ses victoires, soutenu par les nations qu'il avait soumises, pouvant toujours compter sur une armée et une flotte considérables, enrichi par la masse des butins ramenée d'Orient, il ne saisit pas cette opportunité et rejoint Rome en Janvier -61, une ville où son retour est en partie dissipé par l'affaire rocambolesque, mais considérée comme sacrilège, qui occupe ses habitants, celle dite des Damia, fête rituelle nocturne célébrant la « *Bonne déesse* ». Cette fête religieuse, réservée exclusivement aux femmes, voit un homme s'introduire durant la nuit dans la maison du *pontifex maximus*, le grand pontife, à savoir celle de César, élu comme on l'a vu à cette charge l'année précédente. Travesti en femme, il tente probablement de rejoindre l'épouse de celui-ci, Pompéia Sulla.(14) Démasqué, le « coupable » Publius Clodius Pulcher (15) est traduit en justice et César, appelé comme témoin, déclare à la surprise générale qu'il n'est au courant de rien et, phrase désormais devenue célèbre, « *que la femme de César ne peut être soupçonnée* »...

Dans cette affaire, Pompéïa est néanmoins répudiée et Claudius, ...acquitté en mai -61 après avoir soudoyé ses juges, deviendra l'instrument de César pendant plusieurs années, allant même jusqu'à réussir à obtenir l'exil de Cicéron.

Début -61, César peut ainsi plus sereinement partir exercer sa propréture (16) en Espagne ultérieure (17), pays où, huit ans auparavant, il avait exercé les fonctions de questeur.(18) Il y pratique une politique d'administration provinciale à la fois habile et autoritaire lorsque la situation lui semble l'exiger, se forgeant au passage dans l'armée une réputation de grand général qui ne le quittera plus. A cette occasion, pour la première fois, des légions romaines avaient pu naviguer sur l'Océan atlantique en longeant la côte ouest de la péninsule ibérique, de *Gades* (19) à *Brigantium* (20) au nord. L'adhésion des soldats à la campagne et au chef militaire a été telle que, selon la coutume, une assemblée lui a fait attribuer par ovation le titre d'*Imperator*.(21) Cet évènement lui permet désormais d'aspirer à la prestigieuse cérémonie de triomphe (22), au même titre que celle de Pompée qui, l'année précédente, s'était déroulée pendant deux jours dans un faste rarement atteint au cours de l'Histoire romaine. Pompée y figurait sur un char orné de pierres précieuses, tiré par des chevaux blancs, portant une chlamyde (23) ayant appartenu, disait-on, à Alexandre le Grand et que Mithridate aurait transportée dans ses bagages.(24)

L'entente secrète

Appius Claudius au Sénat, fresque de Cesare Maccari, XIX^e siècle

Rentré à Rome à l'été -60, César doit pourtant renoncer à cette étape et par là même au titre d'*imperator* car le bénéficiaire ne peut exercer de rôle public tant que la date de célébration n'a pas été fixée par le Sénat : il se concentrera donc sur l'obtention du consulat.

(25) Pour cette fonction, deux autres prétendants sont aussi en lice : Pompée, général aux multiples succès et Marcus Licinius Crassus (26), le vainqueur de Spartacus (27), au demeurant détenteur d'une immense fortune bâtie en particulier sur la spéculation foncière. La rivalité entre Pompée et Crassus empêche à priori César de se rapprocher de l'un



ou de l'autre alors qu'il a pourtant besoin de la renommée et du soutien militaire du premier et de l'appui financier du second.

Au cours de l'été -60, une entente secrète interviendra cependant entre les trois hommes, appelée plus tard « *premier Triumvirat* », qui permettra de servir les intérêts respectifs de chacun sur la base d'une méfiance partagée vis à vis du Sénat romain. Les objectifs seront clairs: César deviendra consul en -59, Crassus suivra pour cette fonction et Pompée obtiendra la réalisation de ses projets de réorganisation administrative. Nommé désormais consul avec Calpurnius Bibulus (28), dont la capacité de nuisance sera rapidement éteinte, César soutient comme par le passé le courant des assemblées populaires contre l'aristocratie.

Il parvient à décourager nombre de ses adversaires, notamment grâce à Clodius, dont il appuie l'accession à la charge de Tribun de la Plèbe en -59. Son élection lui permet aussi de faire passer un certain nombre de lois et décrets, contraires aux positions du Sénat, mais favorables aux corps sociaux qu'il souhaite gratifier.

Il fait ainsi publier des dispositions réprimant la concussion ainsi que deux lois agraires permettant l'installation de citoyens romains sur les terres de l'Etat, de même que celle de vétérans, répondant en cela aux vœux de Pompée. En outre, il se concilie habilement l'ordre équestre, composé de chevaliers et de citoyens romains parmi les plus riches, en baissant d'un tiers la part reversée au Trésor par les sociétés privées de collecte d'impôt composées d'hommes d'affaires en relation financière avec l'ordre équestre. Par là même il satisfait de nouveau Pompée, proche des chevaliers, celui-ci se voyant même proposer un mariage en avril -59 avec la propre fille de César, Julia (29), dont les fiançailles avec un autre homme ont été rompues à cet effet. Au printemps -59, la reconnaissance officielle au roi d'Egypte, contre la position du Sénat, du titre d'« *allié et d'ami du peuple romain* » lui vaut, ainsi qu'à Pompée le versement en récompense d'une somme de 6 000 talents.(30) Une année -59 qui voit également se profiler une décision qui sera capitale pour l'avenir du consul : l'attribution pour l'année suivante de provinces à gérer au titre de proconsul (31) avec un *imperium* de 5 ans.(32) Sous la pression de ses ennemis, qui souhaitent limiter ses ambitions, le Sénat lui accorde deux régions pauvres du sud de l'Italie : « *Les forêts et les sentiers* ». L'intervention d'un tribun de la Plèbe, Publius Vatinius, allié de César, conduit au dépôt d'une proposition de loi, approuvée par le peuple, lui attribuant, toujours pour cinq ans, une zone géographique beaucoup plus honorable, l'Illyrie (33) ainsi que la Gaule cisalpine (34) ; s'y ajouteront également le commandement de trois légions et la faculté de choisir ses légats. Avec le soutien de Pompée et de Crassus, ces dispositions de la « *lex Vatinia* » seront facilement adoptées. César atteint alors la plupart de ses objectifs en ayant pris le contrôle législatif, bridé le Sénat, et réduit intelligemment Pompée, son nouveau gendre, à une situation d'infériorité et de dépendance. Par ailleurs, il consolide ses liens financiers avec Crassus et peut compter sur une armée qui lui rapportera prestige et butin sur un champ opérationnel qui ne le mènera ni en Orient, ni en Afrique, mais sur des territoires proches d'une Italie où il pourra aisément revenir en cas de nécessité. La poussée vers l'Adriatique de peuples réunis par un monarque ambitieux, Burebista, roi de

Dacie (35), avaient justifié le choix de ces régions et une expédition contre ces populations avait sans doute été prévue, expédition qui aurait mené alors les troupes de César au delà du Danube. Mais rapidement, la menace s'éloigne, alors qu'une autre, déjà présente depuis les années 70, prend de l'ampleur avec les revers subis par les Gaulois aux portes de la province romaine de Gaule transalpine (36) : celle de la progression du chef germain Arioviste. La « *lex Vatinia* », par un vote du Sénat, complète peu de temps après la dotation de César par l'adjonction de cette province et l'apport logistique d'une légion supplémentaire, la mort subite du gouverneur de la Gaule transalpine, Metellus Celer (37), ayant aidé à la décision. Désormais, la stratégie de conquête bascule de l'Est vers le Nord et le moindre prétexte sera utilisé pour entreprendre des opérations, qui non seulement fermeront la porte aux vues germaniques, mais ouvriront aussi pour César celles de la Gaule tout entière par un enchaînement favorable des événements. Durant ses futures campagnes, Il devra en revanche laisser derrière lui un Sénat hostile et une Rome toujours instable, où ses intérêts pourront à tout moment se rompre. **Pour tenter d'y parer, il comptera, comme en -61, sur son affidé Clodius, devenu tribun, pour que ses bandes continuent à faire régner la peur à Rome, ce qui fera dire à Cicéron « *qu'il ne nous reste plus rien de la République* » ... (38)**



Monnaie de Pompée

NOTES

- (1) *Populares* : courant politique défendant le peuple et les catégories les plus modestes.
- (2) Lucius Sergius Catilina (-108 - 62) - Homme politique connu pour avoir été un agitateur de faible valeur morale.
- (3) Grand pontife : nommé à vie, il est à la tête d'un des quatre collèges religieux, le plus prestigieux, qui a notamment la charge de surveiller le respect des pratiques religieuses.

- (4) Préteur : charge de magistrature annuelle créée au -IV^e siècle, la plus importante après le consulat ; unique au début et qui s'est progressivement développée jusqu'à plus de 10 titulaires sous César et 18 sous l'Empire.
- (5) Assemblées du peuple s'exprimant par vote et dont la composition et le fonctionnement varient en fonction de la compétence de chacune : électorale, législative ou judiciaire.
- (6) Tribun de la Plèbe : issu, et représentant de la Plèbe, élu avec d'autres pour un an avec des pouvoirs de contestation, ou même de veto, des lois sénatoriales : à la fin de la République, ils seront soumis à l'ambition des politiques et des généraux. A cette époque, la noblesse comprend clairement, patriciens et plébéiens, cette dernière catégorie, composée également de citoyens modestes, étant moins bien considérée que les aristocrates patriciens.
- (7) Titus Atius Labienus (v -100 - 45) - Légat de César, qui choisit ensuite le parti de Pompée en -49.
- (8) Titre honorifique et prestigieux, assujéti sous la République à un mandat de 5 ans renouvelable pour la même durée. A partir d'Auguste il sera réservé uniquement à l'empereur et ce, durant tout le Haut-Empire, d'où l'appellation de Principat et plus particulièrement pour le maître de l'Empire, de Prince.
- (9) Quintus Lutatius Catulus (-120 - 61) - Homme politique de tendance conservatrice, consul en -78, fermement opposé à César.
- (10) Pompée : Cnaeus Pompeius Magnus (-106 - 48) - Homme politique et général romain - Consul en -70 à 37 ans, puis en -55 et -52, bénéficiaire de trois triomphes , acteur du retour de Cicéron à Rome, membre du Triumvirat en -60, et en -49, adversaire de César durant la guerre civile avant d'être battu par celui ci et assassiné en Egypte en -48 sur ordre du Pharaon Ptolémée XIII, pays où il s'est réfugié après la défaite de Pharsale en Thessalie, au nord de la Grèce.
- (11) Mithridate VI (v -132 - 63) - Roi du Pont (Ouest de la Turquie), adversaire résolu de Rome en Asie Mineure.
- (12) Jérôme Carcopino - Jules César - Editions Famot - 1974 - p.157.
- (13) *Brindes* : Brindisi, sur la côte adriatique.
- (14) Pompeia Sulla - Petite fille du Général *Sylla* et seconde épouse de César en -68 après le décès de *Cornellia Cinna*, fille du général *Sylla*, en -69.
- (15) Publius Clodius Pulcher (v -92 - 52) - Homme politique issu de la célèbre famille des Claudii, mais qui décide de se ranger dans la Plèbe ; aventurier et agitateur de rue sans scrupules, il finit assassiné.
- (16) Propréteur : prorogation du pouvoir de préteur pour un an dans une ou plusieurs des provinces romaines.
- (17) Hispanie ultérieure : correspondant à l'Andalousie et au sud du Portugal ; la partie située plus au nord étant l'Hispanie citérieure.
- (18) Questeur : charge qui a souvent évolué et qui consiste notamment à recommander des peines ou des amendes avant que Pompée ne rétablisse pour un temps les prérogatives antérieures.
- (19) *Gadès* : Cadix en Andalousie.
- (20) *Brigantium* : La Corogne en Galice.
- (21) *Imperator* : titre donné sous la République par acclamation des soldats à l'adresse du général vainqueur. Cette étape est indispensable pour bénéficier de la ratification du Sénat en vue de l'organisation d'un triomphe à Rome. César obtiendra par la suite cette distinction à titre permanent ainsi que pour ses descendants. A partir d'Auguste, le statut de cette attribution changera, et sous Tibère, l'empereur en sera le seul dépositaire.
- (22) Défilé prestigieux du vainqueur et de ses troupes à Rome, accompagnés des otages, des prisonniers et autres trophées. Il avait pour destination finale le Capitole, à la fois citadelle et centre religieux dédié à Jupiter.
- (23) Chlamyde : draperie portée par les hommes en Grèce antique.
- (24) Appien (+95 +165) - Historien grec - Mithridate - 17,117.
- (25) Consulat : fonction datant du -V^e siècle qui a varié au fil des périodes et s'est affaibli sous le Haut-Empire. Les consuls président et exécutent les décisions du Sénat : leur pouvoir, exercé à tour de rôle de mois en mois, est réparti entre les deux consuls, élus en théorie pour un an, l'un restant à Rome avec une charge civile, l'autre militaire, suivant une règle qui a duré jusqu'à l'avènement d'Auguste.
- (26) Marcus Licinius Crassus (v -115 -53) - Homme politique et général romain, allié de *Sylla* et de Pompée lors de la seconde guerre civile en -82, membre du Triumvirat, tué avec son fils Publius en -53 lors de la guerre désastreuse contre les Parthes ; son armée, avec près de 50 000 hommes, étant vaincue à *Carrhes* (Harran en Turquie).
- (27) Spartacus (v -100 -71) - Aristocrate (?), d'origine thrace (dans les Balkans), soldat auxiliaire chez les Romains, déserteur, esclave, puis gladiateur, avant de prendre la tête d'une importante révolte d'esclaves de -73 à -71.
- (28) Calpurnius Bibulus (? -48) - Consul dont la candidature était appuyée par le Sénat, membre du parti des *optimates* et ami de Cicéron. Ses obstructions procédurières seront contrées et les pressions qu'il

subira le conduiront à rester chez lui les huit derniers mois de sa charge, au point qu'à Rome, une plaisanterie courra sur l'existence des consulats « *de Jules et de César ...* », Suétone - Vie des douze Césars - César - XX.

(29) Julia Caesaris (v -83/82 -54), morte en couches, comme sa mère Cornelia, en - 68.

(30) Suétone - César, LIV. Cette somme équivaut à environ 325 millions d'euros.

(31) Proconsul : charge de prorogation pour un an de la fonction de consul, accessible aussi à d'anciens magistrats, comme les préteurs, pour une province, ou un territoire précis, tirés à priori au sort.

(32) L'*imperium* est un pouvoir étendu, accordé à certains magistrats : civil à Rome et militaire à l'extérieur, prolongé « normalement » pour un an pour les proconsuls et propréteurs. César obtiendra un nouvel *imperium* exceptionnel de 5 ans en -55.

(33) Territoire correspondant à l'Albanie et à l'ex-Yougoslavie.

(34) Plaine du Pô.

(35) Burebista (? -44) - Mort assassiné la même année que César. Ancien allié du roi Mithridate VI - Ses visées vers l'Italie s'orienteront ensuite vers les rives de la mer Noire.

(36) France méditerranéenne.

(37) Quintus Caecilius Metellus Celer (v -100 -59) - Légat de Pompée et Consul en -60 - Proconsul et gouverneur de la Transalpine en-59.

(38) Lettres à Quintus (l.2.15) - Quintus Tullius Cicero (-102 - 43) son frère cadet et futur légat de César en Gaule.